



Salarié VRP exclusif, cumuler 2 contrats, est-ce possible ?

Par **Roxanne**, le **25/03/2013** à **23:16**

Bonjour,

Je suis actuellement salariée vrp exclusif en tant que négociatrice immobilier (35h à la base). Je souhaiterais cumuler un autre job tel que serveuse. Est-ce possible lorsqu'on est VRP exclusif de cumuler 2 contrats comme ceux-ci ? Et pour combien de temps ? Combien d'heures puis-je travailler encore ?

Cordialement,

Roxanne

Par **P.M.**, le **26/03/2013** à **11:48**

Bonjour,

Si vous êtes VRP exclusif, il est curieux que vous soyez assujettie à un horaire mais normalement, en tout cas, vous ne devez pas dépasser les durées maximales de travail qui sont, sauf dérogation de :

- 10 heures par jour
- 48 heures par semaine
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives

La salariée doit avoir un repos quotidien de 11 heures consécutives au minimum et un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoute le repos quotidien...